

Charte OI'INPiades 2022

Préambule :

Cette charte a pour but de fixer un cadre général aux OI'INPiades 2022. Elle a été réfléchi, mise en place et approuvée conjointement par le Grand Cercle et le(s) BDE/BDS de chaque école avec l'appui des dirigeants de Grenoble INP - UGA. Cet événement met en avant les valeurs de Grenoble INP - UGA et permet à chaque école de partager ses valeurs.

L'objectif de cette charte est de sensibiliser et d'informer l'ensemble des participants sur l'événement et sur les responsabilités de chacun. Il est donc demandé à chacun de diffuser cette charte.

Par son approbation et sa signature, les membres responsables des OI'INPiades au sein de leur école s'engagent à respecter toutes les dispositions relatives à cette présente charte, à adopter une attitude responsable et limiter les éventuels abus liés à la préparation et au déroulement de cet événement.

La participation de l'école aux OI'INPiades ne pourra se faire que si l'attestation d'engagement au respect de la charte est signée par toutes les personnes concernées, le président du BDE, le président du BDS, le(s) responsable(s) des OI'INPiades de chaque école et les deux membres du jury qui seront choisis dans chaque école. Chacun des différents points et engagements suivants doivent être lus, compris et suivis.

Des cautions sont demandées pour chaque école pour que les BDE et BDS se sentent davantage concernés par la bonne tenue de l'événement et du respect des règles évoquées dans cette charte. En cas de non-respect des termes de la charte ou de problèmes, la caution sera encaissée à la hauteur des dommages et préjudices causés. Le montant total de ces cautions prend en compte la taille des promotions des écoles et les montants de dégradation par école lors des éditions précédentes :

- 400 euros pour la Prépa des INP à Grenoble
- 1800 euros pour Grenoble INP - Ense³, UGA
- 1000 euros pour Grenoble INP - Ensimag, UGA
- 400 euros pour Grenoble INP - Esisar, UGA
- 1500 euros pour Grenoble INP - Génie industriel, UGA
- 400 euros pour Grenoble INP - Pagora, UGA
- 1800 euros pour Grenoble INP - Phelma, UGA
- 1800 euros pour Polytech Grenoble - INP, UGA

- 600 euros pour Seatech Toulon
- 800 euros pour Grenoble IAE - INP, UGA

Les chèques de caution seront à remettre avec l'attestation d'engagement ci-jointe signée au plus tard le Vendredi 7 octobre auprès du bureau du Grand Cercle. Les chèques de caution seront fournis par le BDE ou le BDS de chaque école, à l'ordre "Cercle des Élèves de Grenoble INP". Ils seront restitués au plus tard le 10 novembre.

En cas de dégradations supérieures au montant de la caution, le Grand Cercle se réserve le droit de facturer le montant correspondant.

Le Grand Cercle contactera automatiquement les autorités compétentes en cas de délit ou si la situation l'impose.

Il est de la responsabilité des BDE et BDS de gérer les débordements causés par tous les étudiants de leur école.

I. Rappels

Les participants à l'événement ont l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. Une attention particulière sera portée sur le respect des points suivants :

- Les **violences physiques** sont sanctionnées par le Code pénal (articles 222-7 et suivants). Le niveau des sanctions dépend de la gravité des blessures infligées à la victime.
- Les **injures publiques** envers un particulier en raison de son origine ou de son appartenance religieuse, raciale, ethnique, de son genre, de son orientation sexuelle ou de son handicap sont un délit puni d'une peine maximale de 1 an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 33 alinéas 3 et 4 de la loi du 19 juillet 1881).
- La **destruction**, la **dégradation** ou la **détérioration** d'un **bien** appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger (article 322-1 du Code Pénal).
- Les **violences sexistes et sexuelles** sont punies par le Code pénal (article 222-2-1, article 222-22 à 222-30, article 222-32, article 222-33, article 226-3-1). Le niveau des sanctions dépend de la gravité des blessures infligées à la victime.

Toute personne victime d'une infraction ou qui en est le témoin peut porter plainte.

Le Grand Cercle décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols ou de dégradations d'effets personnels pendant toute la durée de l'événement et sur tout le site du domaine universitaire. L'association décline également toute responsabilité lors d'éventuelles blessures des participants.

Le Grand Cercle se réserve le droit d'exclure de ses événements toute personne ne respectant pas cette charte.

Obligation à tous les sportifs, supporters et BDS d'écouter et de respecter les staff Bandanas Blancs bénévoles chargés de la prévention et de l'attention autour des VSS.

Une annexe sera transmise au BDS avec un récapitulatif des règles de l'événement ainsi que des règles liées aux sports.

II. Avant l'événement

- La personne responsable des OI'INPiades de son école se doit d'informer le responsable de l'organisation des OI'INPiades du Grand Cercle dès que le thème de l'école est défini. Le Grand Cercle en coordination avec l'association Adelphe se garde le droit de refuser un thème en cas de non-conformité ou de similitude avec le thème d'une autre école. Aucune commande de goodies ne doit être lancée avant la validation du thème par le responsable du Grand Cercle.
- La personne responsable des OI'INPiades de son école se doit de transmettre les chants et les raps créés pour l'occasion au Grand Cercle et qui seront chantés durant l'évènement. Le Grand Cercle se garde le droit d'interdire certaines chansons si celles-ci ne sont pas conformes à l'esprit des OI'INPiades (violence verbale gratuite et démesurée, incitation aux violences sexuelles, au viol, incitation au sexisme, à l'homophobie, au racisme ...). Les chants mettant en valeur l'école seront **valorisés dans le prix Supporters** au détriment des chants dénigrant les autres écoles.
- Pour limiter l'impact de cet événement sur l'environnement, le choix des goodies devra s'inscrire dans une démarche durable. Un **bonus sur le prix Décoration et du Char** sera attribué aux écoles valorisant cette démarche.
- Concernant les supports des chars, l'utilisation de remorques, charrettes ou voitures est autorisée mais cela donnera zéro sur cinq dans la note de structure. Nous invitons les écoles à faire preuve d'inventivité pour les supports des chars, tout en restant dans le cadre légal. L'originalité du support sera un critère de notation pour **le prix Char**.
- L'utilisation de caddies (type supermarché, Castorama, ...) est interdite pour le transport de matériels divers (bidons, banderoles ...) afin d'éviter les problèmes avec les enseignes concernées. Le Grand Cercle ne pourra être tenu responsable en cas de litige avec les magasins concernés.

- Les chars doivent garder une taille permettant le passage sous les caténaires du tram et permettant l'entrée sur le parvis de l'amphi Weil, ces dimensions sont fixées à **2,40m de large et 3,50m de haut.**
La largeur des chars doit permettre le passage à tous les endroits du parcours.
- Le déplacement du char du lieu de la construction de chaque école jusqu'au parvis de l'amphi Weil est **sous la responsabilité du BDE et BDS de l'école.** C'est à ce dernier de veiller au bon déplacement du char en prenant soin de ne pas déranger l'ordre public.
- Les objets « insolites » (sono, groupe électrogène...) doivent respecter les critères de sécurité de SUAPS. Chaque objet se doit d'être identifiable grâce au nom de l'école inscrit sur celui-ci.

III. Parade

- La parade aura lieu sur une plage horaire où les lignes de tram sont en service. Il est demandé aux **BDE et BDS de veiller au bon déroulement des traversées de ces dernières.** Le Grand Cercle s'engage à les aider dans cette tâche.
- Pendant la parade, il est interdit de sortir de l'itinéraire défini. Il est demandé à chaque participant de respecter la voie publique, toute dégradation sur l'itinéraire sera sanctionnée.

IV. Les enceintes sportives

- Seuls les étudiants munis de leur T-shirt d'école ou de leur carte étudiante se verront autoriser l'accès aux enceintes sportives.
- Les feux de Bengale, fumigènes et les poudres sont interdits sur l'ensemble des terrains sportifs. Une attention particulière sera portée sur le respect **des terrains synthétiques et aux gymnases**, où toute introduction d'éléments susceptibles de les dégrader sera sanctionnée. Les feux d'artifices sont interdits dans les enceintes sportives mais aussi en dehors.
- Il est interdit de faire rentrer à manger ou à boire dans les gymnases et les infrastructures sportives.
- **La présence de contenants en verre est interdite sur l'intégralité du site.**
- **La consommation d'alcool n'est pas autorisée dans les enceintes sportives des Ol'INPiades.** Les débordements qui y sont liés pourraient entraîner la fin des Ol'INPiades pour les années à venir. Toutes les personnes en

possession d'alcool, ou en état d'ébriété important se verront **refuser l'accès** aux enceintes sportives.

- Le ramassage de déchets dans les enceintes sportives est **obligatoire**.
- Tout manquement de respect à l'équipe organisatrice lors de l'événement pourra être sanctionné.

V. Les trophées

- Les notations et délibérations pour les différents prix se dérouleront de la façon suivante :
 - Pour le **prix Sport**, les résultats seront reportés dans une feuille de calcul, ce qui donnera directement accès au classement final. Cette feuille de calcul sera publiée sur internet, dans la mesure du possible, pour informer les participants de l'événement des résultats. En cas d'égalité du nombre de points entre deux écoles pour le prix, les deux écoles concernées seront départagées (si possible) par le score de leurs matchs durant la compétition (goal average). Chaque école sera tenue de fournir des arbitres sinon elle se verra retirer des points au prix.
 - Pour le **prix Choré**, les jurys rempliront une grille de notation prévue à cet effet. Les chorégraphies ne devront pas excéder **10 minutes**. Le nombre de danseurs maximal est de **50 personnes** par école. **Les musiques devront être transmises en fin de la semaine précédant l'évènement**, soit le Vendredi 7 Octobre à 23h au plus tard. En cas de retard, des pénalités sur ce prix pourront être appliquées. Les feux d'artifices sont interdits pendant ou après la chorégraphie.
 - Pour le **prix Déco**, les jurys notent le samedi matin, après la parade, en suivant un barème donné à l'avance. Ce prix récompensera les banderoles, les goodies et tous les objets permettant aux écoles de respecter leurs thèmes.
 - Le **prix Char**, récompensera l'originalité, la mise en valeur de l'animal totem de l'école, la couleur, la structure et son accord avec le thème choisi. Les jurys donneront leurs notes en même temps que le prix Déco. Le non-respect des contraintes liées aux chars pourront aller jusqu'à la disqualification.
 - Le **prix Supporters** encourage les écoles à être présentes lors de cet événement, à chanter et à soutenir son école. La délibération se fera le dimanche après-midi avant les chorégraphies.
 - Le **prix Fair-play** prendra en compte : le respect des infrastructures, le respect de l'arbitrage par les joueurs et les supporters, la participation (en phases de poules) et le volontarisme (en phases finales) dans l'arbitrage des matchs, l'absence d'abus dans les envahissements de terrains, le respect du char et banderoles des autres écoles et enfin, le respect de l'ensemble des

règles précédemment citées dans cette charte et l'attention portée au développement durable. Le Grand Cercle se réserve le droit, dans le cas d'abus envahissements de terrains lors des phases finales, d'enlever des points du score des matchs.

- Les **jurys** ne pourront pas voter pour leur propre école quel que soit le prix. Les deux meilleures notes et les deux moins bonnes ne seront pas comptabilisées pour éviter, le plus possible, les notes abusives. Ces deux membres doivent lire attentivement et signer la présente charte. Un comité de délibération constitué du Président, du Vice-Président événementiel, et des membres de l'équipe organisatrice de l'événement se réunira ensuite pour surveiller et vérifier les résultats.
- L'équipe d'organisation du Grand Cercle s'engage à donner les informations sur le déroulement du week-end aux **BDE et BDS** de chaque école, deux semaines avant la date des Ol'INPiades, soit le vendredi 30 septembre au plus tard, afin qu'ils puissent constituer leurs équipes de sports. Les équipes engagées devront être portées à la connaissance du Grand Cercle au plus tard une semaine avant le début de l'événement, soit le vendredi 7 octobre 20h dernier délai. Toute équipe non engagée après cette date ne sera pas garantie de jouer. L'équipe d'organisation de chaque sport veillera au respect des heures de début de match. Aucun retard ne sera toléré sous peine de forfait (arbitre compris) que ce soit au début ou en cours de journée.

VI. Après l'événement

- Pour des raisons de sécurité, les **combats de chars** sont strictement **interdits**.
- Tous les objets acheminés par les écoles devront être enlevés à la fin de l'événement, et jetés en bonne et due forme dans les conteneurs mis à disposition par le campus. **Une attention très particulière sera portée sur le démantèlement des chars.**
- Le Grand Cercle apportera éventuellement une aide au démantèlement des chars, mais ne **fournira aucun outil** dans ce but. Ce démantèlement devra être terminé, au plus tard, à 00h00 le dimanche soir marquant la fin de l'événement, soit le dimanche 17 octobre.

L'équipe d'organisation se réserve le droit de rétrograder une école d'un classement (voire de les exclure d'un ou plusieurs classements) si celle-ci ne respecte pas cette charte. Il en va de même pour la consommation d'alcool pendant l'événement. Une exclusion de la prochaine édition des Ol'INPiades est également envisageable en cas de graves manquements à cette charte.

N'oublions pas néanmoins le principal : **le fair-play et la bonne humeur de chacun** ! Portez haut les couleurs de vos écoles !

Attestation d'engagement aux termes de cette présente charte :

Nom de l'école :

Le.a président.e du BDE :

***Le.a président.e du BDS :**

Le président du Grand Cercle :

***Le(s) responsable(s) OI'INPiades de l'école :**

Les 2 membres du jury :

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé" ainsi que du nom et prénom.

*les signataires peuvent être modifiés en fonction des écoles.